



Elections législatives 2012

Synthèse des réponses aux questions posées aux candidat-e-s

Elles aussi agit pour la parité dans les instances élues, le non-cumul des mandats et un statut de l'élu-e. Dans le cadre de cette mobilisation, des groupes locaux de *Elles aussi* (antennes départementales et associations locales) ont adressé dans leur département des questions aux candidat-e-s :

Questions posées aux candidat-e-s

Elles portaient sur:

- les modes de scrutin favorisant la parité
- le cumul des mandats
- le statut de l'élu-e
- l'exigence de parité au sein des partis
- développer une culture de parité dans la société

Les questions sont en annexe.

Les réponses

Nous constatons une plus grande sensibilité des médias à la question de la parité dans les candidatures. Nous constatons que dans certains départements, l'impact de la "Marianne de la parité" a influencé le taux de réponses. La majorité des candidat-es qui ont répondu ont montré une implication personnelle dans la rédaction de leur réponses à nos questions.

Des difficultés parfois pour joindre les candidat-es

Leurs coordonnées ne sont pas toujours connues; les partis politiques auxquels on s'adresse ne nous donnent pas toujours une réponse.

Le questionnaire a été envoyé personnellement ou adressé à des partis politiques en priant de faire suivre.

Des candidat-es de "petite formation" n'ont pas été joint, faute de moyens de communication.

Le nombre des réponses obtenues

Le nombre de réponses est fort variable selon les départements. Au maximum, dans deux départements, il y eut 50 % de réponses chez les candidat-es contactés-es.

Des rappels furent souvent nécessaires.

Parfois dans un parti politique, il n'y a aucune réponse dans le département.

Question 1, sur les modes de scrutin

Des listes paritaires pour les élections municipales sont largement défendues. Il y a des disparités dans le choix du seuil (toutes les communes ou plus de 500 habitants 1500 et parfois 2500).

Majoritairement, les réponses vont dans le sens de la parité dans les intercommunalités. On trouve mention du suffrage universel, du seuil minimal de deux personnes par communes pour respecter la parité dans la délégation de toutes les communes même petites. On trouve plusieurs fois l'idée d'imposer la parité dans les exécutifs.

Question 2, sur le scrutin uninominal

Les avis sont partagés.

On trouve la mention de listes paritaires par département ou par région, l'idée du refus par les préfetures des listes départementales non paritaires, des suggestions de "proportionnelle dans tous les cas", de mélange proportionnelle-scrutin uninominal aux législatives. Le scrutin uninominal est accusé parfois "d'entériner des baronnies locales".

On lit: il y a "les circonscriptions gagnées d'avance et les "circonscriptions difficiles à gagner" et il faut penser à la répartition des femmes entre ces catégories pour mettre en œuvre "la parité dans les résultats et pas seulement dans les candidatures".

Pour le scrutin binominal, les avis sont partagés. Il est "envisageable de mener une réflexion". Ce scrutin est accepté, souhaité, "jugé pertinent" ou aussi rejeté. Il y a aussi des "sans avis pour le moment". On associe des questions sur le partage entre femme et homme : "partage des tâches dans une même circonscription, partage géographique dans un département, ou partage dans le temps avec deux mi-temps"

On trouve des engagements à "revenir sur le projet de réforme territoriale qui est un retour en arrière pour la parité"

On lit aussi : "que les femmes se battent!" ou "ne rien imposer aux femmes"

Question 3, sur le cumul

Le cumul est appelé "cette exception française".

Majoritairement le cumul est rejeté.

Sur le cumul "géographique" de plusieurs mandats simultanés, les avis sont variés.

A côté de quelques partisans du statut-quo, il y a diverses limites: un seul mandat, un mandat parlementaire avec mandat local sans participation à un exécutif, avec mandat de maire dans une "petite " commune rurale, ou avec un mandat local sans restriction. Mention particulière est faite pour les mandats au Sénat où le cumul est accepté, justifié même parfois par le mode d'élection au Sénat.

Pour lutter contre ce cumul, proposition est faite de « donner une indemnité sur un seul mandat seulement ».

Sur le cumul dans le temps: on trouve très majoritairement la limitation à 2 ou 3 mandats. On trouve aussi des limites d'âge.

Limiter le cumul, c'est positif pour " limiter l'emprise du mandat sur la vie personnelle et professionnelle".

Limiter le cumul, c'est aider au " renouvellement des élu-es et aider à mieux assumer sa charge au service de la société".

Question 4 sur le statut de l'élu-e.

Nous remarquons l'engagement et l'intérêt des candidat-es majoritairement pour cette question.

Très majoritairement une réflexion, une législation sur le statut de l'élu-e sont acceptées, revendiquées même. On trouve souvent mention de " bilan de compétences", de "VAE" (validation des acquis de l'expérience).

C'est un "outil pour revenir vers la vie professionnelle".

C'est une réponse pertinente aux problèmes rencontrés souvent par des salarié-es du privé qui ont des difficultés pour obtenir "le respect de leur fonction d'élu-e dans leur travail" , des "aménagements d'horaires" ou des autorisations d'absence. Ce "serait une voie intéressante pour diversifier les origines socioprofessionnelles des parlementaires et des élu-es".

On lit: "ce qui se fait pour le congé parental pourrait être transposé"; "les années passées doivent être prises en compte dans la carrière"; on pourrait "s'inspirer du modèle scandinave"; " Oui, je m'engage".

Il faut penser au coût financier et trouver des solutions.

Question 5, sur l'exigence de parité dans les partis

On trouve qu'il y a "le poids de l'histoire" dans le fonctionnement des partis.

Il est vrai que l'entrée des femmes françaises dans la vie citoyenne est toute récente; les femmes sont devenues citoyennes, électrices et éligibles en 1944 seulement. C'est 96 ans (autant dire un siècle) après le suffrage des hommes.

Synthèse Questions législatives 2012 2/4

Les avis sont très partagés.

On lit le refus des règles et la "liberté de choix" invoquée. Des raisons sont données: le refus de "réduire les gens à leur sexe", l'idée de "compétence" (*avec quel sous-entendu? les femmes ne seraient pas aussi compétentes?*)

On trouve aussi des demandes de réglementation fort diverses:

- augmenter les sanctions financières
- supprimer toutes finances publiques si moins de 50% de femmes
- imposer des sanctions financières sur le nombre d'élu-es et non de candidates,
- soutenir les candidatures de femmes
- veiller à "ne pas donner aux femmes des circonscriptions perdues d'avance"
- "sanctionner les dirigeants des partis" qui ne mettent pas en œuvre la parité ; "rendre inéligibles " de tels responsables de partis.
- introduire une législation sur la "gouvernance des partis comme dans les CA de certaines entreprises".

Question 6, sur le développement d'une culture de parité

On ne trouve pas de refus de l'idée de parité, mais les formulations sont plus ou moins à double sens, "oui à la parité si elle est basée sur la compétence"

Très majoritairement, les réponses vont dans le sens d'une action volontariste en faveur de la parité, de l'égalité entre les sexes, de la déconstruction des stéréotypes de hiérarchie entre les sexes, de la lutte contre les inégalités et les discriminations, de l'égalité professionnelle,

On lit :

- l'avancée de la parité dans les instances élues est liée à l'image et au rôle qu'on donne aux femmes dans la société
- l'importance des associations travaillant sur la parité
- la nécessité de faire connaître les pratiques.

De très nombreuses pistes sont envisagées :

« Rôle de l'école de la République", nécessité de "l'éducation à l'égalité", rôle de "l'instruction civique dès le plus jeune âge", "inviter des élu-es dans les écoles", une réflexion sur les tâches domestiques, la lutte contre la précarité des femmes, la lutte contre les violences et le harcèlement sexuel.

Des phrases positives:

" La parité est une culture. Son absence montre l'état de notre société et de notre démocratie"

" Les femmes ne sont pas les potiches que l'on souhaiterait qu'elles soient".

Conclusion

Nous constatons une évolution culturelle, une contamination de la culture paritaire chez les candidat-es.

Nous disons notre espoir pour que dans leur travail législatif les élu-es qui ont répondu puissent mettre en œuvre leurs réponses et leurs engagements favorables à la parité.

Compte tenu de l'existence des EPCI et des transferts de compétences de plus en plus nombreux vers eux, ne faut-il pas penser à un réaménagement du territoire par fusion de très petites communes?

Femmes et hommes démocrates, militantes et militants de l'égalité ... nous sommes sur la voie de la parité..... nous gardons vigilance et militantisme

A Elles aussi, nous allons poursuivre notre travail de persuasion, d'information, de revendication. Nous allons continuer à agir pour promouvoir une parité réelle et vivante, dans une démocratie moderne, en accord avec notre Constitution et les textes européens.



Elles Aussi 98 rue de l'Université 75007 Paris, www.ellesaussi.org

Questions aux candidat-e-s aux élections législatives 2012

Sur les modes de scrutin

1 - Pour les élections municipales :

- Jusqu'où préconisez-vous d'abaisser le seuil du scrutin de liste paritaire, l'obligation d'alternance et la parité dans les exécutifs complets (maire et adjoints) ?
- Proposez-vous l'obligation de parité dans les délégations aux intercommunalités ?

2- Pour les élections au scrutin uninominal à deux tours (élections législatives, territoriales et sénatoriales) :

- Comment ferez-vous progresser la parité ?
- Que pensez-vous de la proposition d'un « scrutin binominal » faite par la Délégation aux droits des femmes et à l'égalité du Sénat lors des débats sur le projet de loi de réforme territoriale, proposition soutenue par Elles Aussi depuis 2007 ?

Sur le cumul des mandats et le statut de l'élu-e

3 - Que proposez-vous pour réduire la pratique du cumul des mandats tant en ce qui concerne le nombre de mandats détenus simultanément que le nombre de mandats successifs ?

4 – Vous engagez-vous à faire évoluer le statut de l'élu-e et remédier notamment aux freins économiques qui dissuadent femmes et hommes de se présenter à des élections locales et à la non reconnaissance des connaissances acquises au cours du mandat ?

A l'intérieur des partis politiques

5 - Comment pensez-vous pouvoir faire progresser l'exigence de parité tant qualitative que quantitative dans les partis politiques au-delà de ce qu'ils font actuellement (incitations, pénalités financières...)

Pour développer une culture de la parité

6 - Ferez-vous du partenariat et de la parité entre les femmes et les hommes, au-delà d'un aspect quantitatif, une réponse possible au machisme et à la peur de l'autre, un levier de démocratisation, au sein de votre parti et au niveau législatif ? Comment comptez-vous mener une telle démarche ?